

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 39.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à ne pas supprimer le Haut Conseil à la Famille, l'Enfance et l'Age (HCFEA). En effet il s'agit d'un espace indépendant de concertation sociale et démocratique, qui a mis en place, dès son origine, un collège des enfants et des adolescents.

Supprimer le HCFEA serait :

- Faire taire la jeunesse dans la construction des politiques publiques qui les concernent.
- Retirer à la jeunesse une instance qui participe activement à l'exercice de l'apprentissage démocratique et citoyen.
- Se priver collectivement d'un espace réflexif et de propositions qui réunit tous les acteurs, parties prenantes des politiques publiques.